

La Treille
64290 Salignac
04.92.61.24.97
www.lagedefaire.org
journal@lagedefaire.org

l'âge

L'espace public violé ?



Photo : Pierre-Emmanuel Weck

Ils auraient pu s'appeler les « barbouilleurs », puisque c'est ce qu'ils font : tagger les panneaux publicitaires de messages, genre « Halte au matraquage publicitaire ! » ou « Jusqu'où faudra-t-il aller ? » ; mais ils ont opté pour « les déboulonneurs ». « On veut démonter le système publicitaire et rien ne dit qu'on se limitera à peindre », prévient Alex Barret, l'un des cinq fondateurs. Si ces « dégradations » sont « passibles de contraventions » aux yeux

des pouvoirs publics, pour les déboulonneurs, il s'agit de désobéissance civile pour faire respecter les lois concernant l'affichage public. Ils l'assument pleinement : « Nos actions sont annoncées à l'avance et nous agissons à visage découvert. » Créé il y a un an à Paris, le collectif a fait des émules à Montpellier, Lyon, Lille, Le Mans, Rouen, Nîmes... « D'autres collectifs sont en projet dans le Val-de-Marne, les Yvelines, à Strasbourg, Brest, Montauban, St Brieux ou Nancy. » Les pouvoirs publics ne semblent pas vraiment apprécier que de plus en plus de citoyens se positionnent contre la commercialisation de l'espace public. « Il y a eu un procès à Montpellier ; le verdict a été clément, mais deux autres sont prévus : à Nîmes et à Rouen. »

Céline Bernard

SOCIÉTÉ

Barbouilleurs de panneaux devant la justice en janvier et en mars 2007

Face aux excès (c'est un euphémisme) de l'affichage publicitaire, certains estiment ne pas avoir d'autre choix que de recourir à la désobéissance civile en « barbouillant », chaque 4^e vendredi du mois, des panneaux publicitaires.

Regroupés au sein du « Collectif des déboulonneurs », créé en 2005 à Paris, ils se proposent, non pas de démonter des panneaux, mais « de faire tomber [la publicité] de son piédestal ». Les slogans dénoncent

tout à la fois la pollution visuelle, mais aussi la publicité elle-même. Objectif du collectif : ramener notamment la taille maximale des affiches à 50x70 cm.

Moins d'un an aura suffi depuis leur appel à une première action, le 25 novembre 2005, pour que des poursuites soient engagées à l'encontre de certains « déboulonneurs ». D'ores et déjà, deux audiences sont prévues, l'une à Paris, l'autre dans le Gard, respectivement le 12 janvier et en mars 2007.

Quoi que l'on pense de la méthode utilisée par ces militants, le moins qu'ils soient en droit d'exiger aujourd'hui est que, parallèlement, des poursuites soient engagées sur l'ensemble du territoire national contre les délinquants de l'environnement : en France, des dizaines de milliers de panneaux publicitaires d'enseignes sont installés en violation d'une loi destinée à protéger le paysage, « p a t r i m o i n e c o m m u n d e l a N a t i o n »... ■